

CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE DE L'IMMEUBLE BATI OU NON BATI OU DE L'OUVRAGE

Norme NF P 03-200 (mai 2016) - art. 8 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999

La mission consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation de l'immeuble ou de l'ouvrage désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des agents de dégradation biologiques du bois



A – Date de la visite et temps passé

N° de dossier :

20181127

Date de création : 23/11/2018

Date de visite : 23/11/2018

Validité : 6 mois

B – Désignation de l'immeuble bâti, non bâti ou de l'ouvrage

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Localisation :

Département : MORBIHAN
 Commune : PRIZIAC
 Adresse : Lieudit Bec En Allée
 Code postal : 56320
 Bâtiment, escalier :
 N° d'étage :
 Références cadastrales :
 Lots de copropriété : NC
 Désignation du (ou des) bâtiment(s) (ou des) ouvrages : Maison à usage d'habitation
 Nombre de niveau(x) : 2
 Information complémentaire :
 Type de charpente : Bois mais non accessible (Lambris)
 Date du permis de construire : < 1949
 Nature de l'immeuble : Bâti Non bâti
 Traitement(s) antérieur(s) le cas échéant :

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application des articles L133-5 du CCH délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les termites :

Existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application des articles L133-8 du CCH délimitant les zones de présence d'un risque de mérule : Nous n'avons pas constaté la présence d'agents de dégradation biologique du bois (voir le tableau des résultats).

Document(s) fourni(s) :

Aucun

Description générale :

C – Désignation du client

Nom, prénom ou raison sociale :
 Adresse : Lieudit Bec En Allée
 Code Postal : 56320
 Ville : PRIZIAC
 Qualité du demandeur (sur déclaration de l'intéressé) :
 Propriétaire de l'immeuble
 Autre le cas échéant
 Nom et qualité de la personne présente sur le site lors de la visite : Maître LE COSSEC (SELARL ACTOUEST à PONTIVY)

D – Désignation de l'opérateur effectuant le constat

Nom, prénom :
 raison sociale : SARL BAT.IMMO diagnostics
 Adresse : 53 route du Gornevèze – 56860 SENE
 SIRET : 420391500
 Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ – N° 8081380

Le résultat de la reconnaissance visuelle est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

E – identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et résultat du constat

PARTIES D'IMMEUBLES bâties et non bâties visitées	OUVRAGES, Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT des constatations Termites	RESULTAT constatations des insectes à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
SAS entrée	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Séjour	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Cuisine	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Petit dégagement	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
W.C.	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Pièce A	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Pièce B	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Appentis	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Escalier	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.

Dégagement étage + placards	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Chambre 1	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Chambre 2	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.
Chambre 3	Tous éléments en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'indices d'infestation.	Absence d'indices d'infestation.

F – Type de pourriture - type de larves xylophages - catégorie de termite

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	INFESTATION (Indices, nature, type, dégât,...)

G – Identification des parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification

Combles	Pas d'accès
---------	-------------

H – Récapitulation des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments n'ayant pu être visités et justification

Aucun	
-------	--

I – Constatations diverses

Localisation	Constat
Séjour – Plancher bas	Partiellement affaissé (Près de l'escalier)

J – Moyens d'investigation utilisés

La recherche de présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores a été réalisée avec une lampe torche , « un poinçon » et un humidimètre.

K – Mentions normatives (NF P 03-200)

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois ;

"L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux".

Conclusions (le cas échéant)

Nous n'avons pas constaté la présence d'agents de dégradation biologique du bois

L – date d'établissement du rapport de constat de l'état parasitaire :

Intervenant :
Fait à : SENE
Le : 24/11/2018
Signature :



NOTE 1 Dans le cas de présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L 133-7 du code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article 9 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999, la personne ayant réalisé le présent état parasiteire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Pièce(s) jointe(s) :

- Contrat de mission
- Photo(s) (le cas échéant)
- Attestation d'assurance (le cas échéant)



AVOVENTES•fr

Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

BAT.IMMO DIAGNOSTICS
53 route du Gornévèze
56860 SENE

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°80810380.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER:

Assainissement Autonome - Collectif
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
Certificat de décence
Contrôle périodique amiante
Diagnostic acoustique
Diagnostic amiante avant travaux / démolition
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic de performance énergétique
Diagnostic gaz (Hors installation extérieures)
Diagnostic humidité
Diagnostic sécurité piscine
Diagnostic Technique SRU

Diagnostic termites
Dossier technique amiante
Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Etat des lieux
Etat des servitudes, risques et d'information sur les sols
Etat parasitaire
Exposition au plomb (CREP)
Loi Boutin
Loi Carrez
Millièmes de copropriété
Prêt conventionné : normes d'habitabilité
Risques naturels et technologiques

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : **du 01/10/2018 au 30/09/2019**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° COM08813, des conventions spéciales n° DIG20704 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810380), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Tailbout 75009 Paris

Attestation Formation

ITGA

Références
 BSI, organisme certificateur, accrédité par UKAS, RVA et R48, reconnu par le COFRAC atteste que :

ITGA - Service Formation
 116 B, rue Eugène Polier
 CS n° 46537 - 35065 RENNES
 CEDEX France

Organisme de formation enregistré sous le n° 533550579855 auprès de la région Bretagne.



ISO 9001 : 2000
 Certificat n° FS 70517

Détenir le Certificat n° FS 70517 et exécuter un système de management de la qualité conforme aux exigences de BS en ISO 9001 : 2000 pour le domaine d'application suivant : «<Conception et animation de formations sur les thèmes suivants>> : Diagnostic immobilier et activités associées, Polluants du Bâtimnt, santé publique, santé au travail

Formation conçue et suivie en partenariat avec Anne-Maëlle Puyot, Ingénieur Conseil en pathologie du bois.

DMA n° 03 - REV 03
 En version avec le DDM n° 9

ITGA

3 rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 - 35065 RENNES CEDEX
 Tél. : 0 810 057 570 (coût d'un appel local) - Fax : 02.99.35.41.42

CERTIFICAT DE FORMATION

Je soussigné

Responsable Produit Formation, certifié :

à suivi à RENNES la formation :

Etat relatif à la présence de Termites

*pour l'établissement du dossier de Diagnostic Technique **

Les journées du 02/05/2007 au 05/05/2007

En foi de quoi, le présent certificat lui a été délivré pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Rennes, le 15/05/2007



Responsable exploitation
Formation

* en référence à l'obligation introduite par l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation concernant l'obligation d'établissement du Dossier de Diagnostic Technique